

# Conseil municipal de Podensac

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 02 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le **jeudi 02 juillet**, à 20h45, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 26 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale « le Sporting », sous la présidence de Monsieur **Bernard Mateille, Maire**.

**Présents** : Mesdames DE LA TORRE, DÉJOUA, GUILLOUZO-DOURNEAU, FORTINON, LE BLOND, LLADO, NICHILLO, SENS, Messieurs BLOT, BUREL, CABALLERO, DALIER, DEGUDE, DEPUYDT, FEURTE, LEBARBIER, MATEILLE, PERNIN, QUENNESSON, TOMAS.

**Pouvoirs** : Mme ALBERTIN-LEGUAY à M. CABALLERO, Mme BARCELONNE à Mme LE BLOND, Mme LENOIR à Mme DEJOUA.

**Secrétaire de séance** : Mme DEJOUA

**Membres en exercice** : 23

**Présents** : 20

**Votants** : 23

\* \* \* \*

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire sortant ouvre la séance à 20h45.

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant qu'il s'agit à nouveau d'une configuration exceptionnelle. Il rappelle qu'il convient de prendre son stylo individuel pour respecter les consignes qui sont données en cette période où le virus circule toujours.

Après avoir présenté les membres excusés, Monsieur le Maire propose de reporter le point n° 5 (CCID) car l'administration fiscale demande beaucoup de noms (32) et que cette liste n'est pas finalisée.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **1/ Fixation du montant des indemnités de fonction allouées aux élus**

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Monsieur le Maire précise qu'il souhaite réduire le taux de son indemnité et qu'il convient par ailleurs de fixer celui des adjoints et conseillers délégués.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** que le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants:
  - o Maire: 37 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique;
  - o 1<sup>er</sup> adjoint: 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique;
  - o 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> adjoint : 11 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
  - o 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> conseiller municipal délégué : 8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- **DECIDE** que les taux des indemnités seront réglés mensuellement, à compter de l'installation du Conseil Municipal ;
- **DECIDE** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice ;

- **DECIDE** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget.

*(A l'unanimité)*

## **02/ Majoration des indemnités de fonction allouées aux élus**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de majorer de 15% les indemnités du Maire et des adjoints – comme d'habitude – du fait que la Commune est un ancien chef lieu canton.

Monsieur PERNIN confirme que cette décision avait bien été prise au précédent mandat. Il pensait avoir compris que cette majoration ne serait pas proposée dans un souci de maîtrise du budget. Il précise qu'il n'aurait pas fait ça.

Monsieur le Maire répond que les taux votés dans la précédente délibération sont inférieurs à ce qu'il est possible de faire mais que c'est dans la continuité de ce qui avait été dit il y a 6 ans donc il n'est pas surpris.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de majorer de 15% les indemnités de fonction du Maire et des adjoints ;
- **DECIDE** que cette majoration sera effective à compter de l'installation du Conseil Municipal ;
- **DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget.

*(Par 18 voix pour et 5 voix contre : Mmes Guillouzo-Dourneau, Sens, MM. Lebarbier, Pernin, Quenesson)*

## **03/ Création et constitution des commissions municipales**

Monsieur DEPUYDT indique qu'il est proposé la création de 12 commissions pour gérer les différentes affaires de la commune. Après avoir listé ces 12 commissions, Monsieur DEPUYDT précise qu'il est souhaité, pour la commission « communication », que celle-ci soit transversale et garde un lien réel avec les commissions. Elle sera donc constituée dans un second temps afin que chaque responsable de ces commissions puisse désigner un rapporteur qui siègera au sein de la commission communication. Cela permettra plus de lisibilité, de transparence et de remontée d'informations. Monsieur DEPUYDT souligne que ces informations ont été transmises à chacun des membres du conseil afin que chacun puisse s'inscrire.

Monsieur le Maire indique que dans tous les cas, chaque commission restera ouverte à tous à chaque fois. Une invitation systématique sera transmise à tous les membres du Conseil Municipal.

Madame SENS demande comment fonctionnent ces commissions.

Monsieur le Maire répond qu'un adjoint ou un conseiller délégué à chaque fois dirige une de ces commissions. Celles-ci travaillent ensuite sur des sujets et quand ceux-ci son bien aboutis, ils sont présentés en bureau des adjoints puis en Conseil Municipal.

Madame SENS demande s'il y a déjà un planning d'établi.

Monsieur le Maire répond que les plannings sont décidés par les commissions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer les commissions suivantes :
  - 1 - Commission finances
  - 2 - Commission urbanisme et développement local
  - 3 - Commission infrastructures communales
  - 4 - Commission Culture et relations avec le Comité des fêtes
  - 5 - Commission écoles et affaires scolaires

- 6 - Commission aide sociale et solidarité communale
- 7 - Commission communication
- 8 - Commission sécurité et tranquillité publiques
- 9 - Commission démocratie participative
- 10 - Commission transition écologique
- 11 - Commission sports et vie associative
- 12 - Commission patrimoine

- **DECIDE** que les commissions seront constituées des membres du Conseil Municipal suivants :

Nom Commission	Membres
1 - Commission finances	Madame Nichilo, Messieurs Caballero, Dalier, Dégude, Depuydt, Pernin, Tomas,
2 - Commission urbanisme et développement local	Mesdames Albertin-Leguay, Nichilo, Messieurs Blot, Dalier, Dégude, Depuydt, Lebarbier, Tomas
3 - Commission infrastructures communales	Madame Le Blond, Messieurs Burel, Dégude, Depuydt, Lebarbier
4- Commission Culture et relations avec le Comité des fêtes	Mesdames Fortinon, Le Blond, Lenoir, Nichilo, Messieurs Caballero, Dégude, Feurté,
5 - Commission écoles et affaires scolaires	Mesdames Barcelonne, De La Torre, Fortinon, Llado, Sens, M. Tomas
6 - Commission aide sociale et solidarité communale	Mesdames Albertin-Leguay, De La Torre, Fortinon, Nichilo, Guillouzo-Dourneau, Monsieur Caballero
7 - Commission communication	<i>(constituée ultérieurement)</i>
8 - Commission sécurité et tranquillité publiques	Mesdames Fortinon, Llado, Messieurs Burel, Dalier, Depuydt, Quenesson
9 - Commission démocratie participative	Mesdames Albertin-Leguay, De La Torre, Déjoua, Messieurs Feurté, Tomas
10 - Commission transition écologique	Mesdames Albertin-Leguay, De La Torre, Le Blond, Sens, Monsieur Feurté
11 - Commission sports et vie associative	Mesdames Barcelonne, Déjoua, Le Blond, Lenoir, Messieurs Blot, Burel
12 - Commission patrimoine	Mesdames Déjoua, Llado, Nichilo, Messieurs Caballero, Dégude, Depuydt

*(à l'unanimité)*

#### **04/ Désignation de représentants au sein des organismes extérieurs**

Monsieur le Maire liste les organismes au sein desquels il convient de désigner des représentants. Il précise que, concernant le Syndicat du collège, cela concerne le transport scolaire et le siège du Syndicat est à Illats.

Il précise également que concernant la CLECT, il est proposé de positionner les membres délégués à la CDC.

Monsieur PERNIN demande à ce que ce soit M. LEBARBIER à sa place.

Monsieur le Maire répond que cela ne pose pas de souci et précise qu'il s'agit de défendre les intérêts de la commune. La CDC a des compétences qui ne sont plus exercées par les communes, ces compétences sont évaluées afin de mettre en place des allocations de compensation. Par rapport au produit de la CFE, on voit si c'est positif ou négatif. Monsieur le Maire donne par exemple les montants de l'allocation de compensation de Podensac (+112 000€) et de Landiras (+653000€).

Monsieur le Maire indique avoir contacté M. QUENNESSON cet après-midi pour être le référent sécurité routière et indique avoir reçu son accord.

Mme SENS indique qu'elle trouve dommage que les désignations ne soient pas décidées par rapport aux compétences des gens.

Monsieur le Maire répond que c'est en partie le cas et aussi du fait que les personnes désignées sont habituées à siéger au sein de ces instances.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** les représentants suivants :
  - SIEA des deux rives de Garonne :
    - M. Dégude
    - Mme Déjoua
  - Conseil d'administration du collège :
    - M. Tomas (titulaire), M. Blot (suppléant)
  - Syndicat du collège :
    - M. Tomas
    - M. Burel
    - M. Dalier
    - Mme Fortinon
  - SDEEG :
    - M. Dalier
    - M. Dégude
  - CNAS :
    - M. Caballero
  - CLECT :
    - M. Mateille
    - M. Depuydt
    - Mme Fortinon
    - M. Lebarbier
  - Correspondant défense :
    - M. Dalier
  - Référent sécurité routière :
    - M. Quenesson

*(22 voix pour et une voix contre : Mme Sens)*

#### **05/ Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Proposition de liste de commissaires**

*(POINT REPORTE)*

#### **06/ Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un vote à la proportionnelle. Donc soit chaque groupe propose sa liste, soit on propose une liste commune. Monsieur le Maire propose de faire une liste avec deux membres de la majorité et un membre de l'opposition. Donc cela permet de proposer un vote commun.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** de procéder à la constitution de la Commission d'Appel d'Offres composée des membres suivants :
  - Membres titulaires : Serge DALIER, Jean-Luc DEGUDE, Denis PERNIN
  - Membres suppléants : Florence NICHILLO, Marylis DEJOUA

*(A l'unanimité, par vote à bulletin secret)*

#### **07/ Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'abord de fixer le nombre de membres. Il est proposé de fixer ce nombre à 6. Puis de procéder à l'élection de ces 6 membres qui sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **FIXE** à 6 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS ;
- **DECLARE**, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, que les membres suivants sont élus au sein du Conseil d'Administration du CCAS :
  - 1- Albertin-Leguay Warren
  - 2- Caballero Olivier
  - 3 – De La Torre Marie-Hélène
  - 4 – Fortinon Maryse
  - 5 – Nichilo Florence
  - 6 – Guillouzo-Dourneau Ghislaine

*Nombre de votants : 23*

*Nombre de bulletins blancs : 0*

*Nombre de bulletins nuls : 0*

*Suffrages exprimés : 23*

#### **08/ Vote des taux des taxes locales pour 2020**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de voter le taux des taxes que sur le foncier ; il n'y a plus la taxe d'habitation. Il propose de ne pas bouger les taux par rapport à l'année précédente.

Monsieur PERNIN indique que pendant tout le mandat précédent, les taux ont été régulièrement augmentés, sauf en 2019, année préélectorale. La, il est proposé de démarrer le nouveau mandat en proposant le statu quo, ce qui peut laisser à penser que Monsieur le Maire et son équipe ont été convaincus par la sienne. Monsieur PERNIN souligne ce que Monsieur le Maire a toujours dit : « les bons équilibres budgétaires ». Il espère que Monsieur le Maire continuera comme ça pendant tout son mandat. Il est content que ce qui était dans son programme soit repris. En période de crise actuelle, le pouvoir d'achat est atteint et cela permet d'envisager des choses.

Monsieur PERNIN termine son propos en disant que c'est une bonne décision.

Monsieur le Maire remercie Monsieur PERNIN car il a bien compris que c'est une année particulière. Pour les autres années, ce sera peut-être différent et dépendra des programmes annoncés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **FIXE** les taux d'imposition de l'année 2020, comme suit :

	Taux 2019	Augmentation	Taux 2020	Bases	Produit attendu
FB	21,11	0 %	21,11	3 028 000	<b>639 211</b>
FNB	55,64	0 %	55,64	52 700	<b>29 322</b>
				<b>TOTAL</b>	<b>658 533</b>

*(A l'unanimité)*

#### **09/ Projet de rénovation du terrain de Porte-Père : accord de principe**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un projet que la ligue de football s'engage à financer. Il ne s'agit pas d'approuver à ce stade un plan de financement ; ce qui est demandé aujourd'hui c'est un accord de principe.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de se positionner par rapport à la ligue et aux divers investisseurs. Un partenariat avec Conseil Départemental est fort possible, avec le collègue aussi, pour avoir des subventions substantielles.

Monsieur LEBARBIER interroge quant au périmètre de l'opération.

Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit à ce stade d'un accord de principe, les commissions travailleront dessus ensuite. Le projet pourrait être ambitieux si on travaille conjointement avec l'Etat, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et le Collège. On pourrait avoir 75% à 80% de subventions.

Monsieur QUENNESSON demande s'il pourrait y avoir une corrélation entre les terrains, une sorte de plaine des sports.

Monsieur le Maire répond que si les commissions débordent sur un projet plus ambitieux, pourquoi pas. Il s'agit d'un accord de principe aujourd'hui.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DONNE** son accord de principe au projet de rénovation du terrain de Porte-Père.

*(A l'unanimité)*

### **10/ Convention d'animation Cap 33 à passer avec la Communauté de Communes Convergence-Garonne**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un partenariat avec la CDC pour des opérations sportives, afin de favoriser le sport loisir. Cap 33 va investir le parc Chavat de sorte à pouvoir faire ses activités de sport. Pour se faire, il est nécessaire de conclure une convention avec la CDC pour permettre aux animateurs d'utiliser ce lieu prestigieux.

Monsieur DEPUYDT précise que des animations auront lieu dès la semaine prochaine.

Mme GUILLOUZO-DOURNEAU indique avoir participé à une séance de gym cette semaine au parc Chavat, ce qui était très agréable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention d'animation Cap 33 à passer avec la Communauté de Communes Convergence-Garonne, ci-jointe, et **AUTORISE** le Maire à la signer, ainsi que tout éventuel document s'y rapportant.

*(A l'unanimité)*

### **11/ Contrat d'analyses alimentaire à passer avec le Département (LDA)**

Monsieur DEPUYDT indique qu'il s'agit d'un contrat à passer tous les ans pour garantir la sécurité sanitaire des enfants des écoles. Il s'agit d'une délibération commune, qui reviendra tous les ans. Il est proposé de conclure un contrat avec le LDA. Il s'agit d'un point réglementaire obligatoire ; ce qui nous permet aussi d'analyser la politique de restauration et la qualité du prestataire.

Monsieur DEPUYDT précise que Monsieur TOMAS pourrait commenter mais la qualité de ce service est bien réelle. Sur les années précédentes, aucune anomalie non satisfaisante n'a été détectée.

Monsieur CABALLERO demande combien d'analyses sont faites.

Monsieur DEPUYDT répond qu'un passage par mois sur 3 produits est effectué.

Monsieur le Maire indique qu'il est envisagé de faire une visite de l'ensemble des infrastructures communales en septembre. A cette occasion, il sera possible de tester la cuisine qui est vraiment de qualité. L'investissement porté il y a 6 / 7 ans sur le restaurant scolaire était d'environ 800 000€ HT. La cuisine est bien dimensionnée pour pouvoir apporter les repas de très bonne qualité.

Monsieur le Maire précise que le restaurant est désormais labellisé bio.

M. PERNIN indique que ce qui est dit va dans le bon sens mais 800 000€ pourraient aller vers l'école maternelle ; précisant que nombre de personnes pensent que l'école maternelle mériterait une telle enveloppe de travaux.

Mme SENS demande s'il serait possible d'avoir le cahier des charges du fournisseur.

Monsieur le Maire répond favorablement à cette demande.

Mme SENS indique que le label bio ne veut pas nécessairement dire que c'est qualitatif.

M. DEPUYDT répond qu'il est certain que derrière le bio, on peut parler développement durable, qualité nutritionnelle et micro-nutritionnelle. Mais il convient de noter que ces cahiers des charges sont travaillés bien en amont de la constitution de ce marché public. Il précise qu'une veille particulière est apportée au respect des réglementations en vigueur, à la lisibilité sur la qualité de l'alimentation. Monsieur DEPUYDT souligne que le cahier des charges a été monté petit à petit, par étapes et que dans le cadre de la transition maison de retraite / qualité des repas d'aujourd'hui, il y a toujours eu une volonté d'aller vers des produits de plus en plus exemplaires en terme de qualité sanitaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de contrat d'analyses alimentaires à passer avec le Département, ci-joint, et **AUTORISE** le Maire à le signer, ainsi que tout éventuel document s'y rapportant.

*(A l'unanimité)*

### **12/ Contrat de prêt mobilier**

Monsieur DEPUYDT indique que la municipalité a toujours eu pour habitude de mettre à disposition des associations un prêt de matériel. Avec la crise, est apparue la nécessité d'actualiser le contrat de prêt en rajoutant notamment un paragraphe concernant la désinfection du matériel avant son retour auprès des services techniques. Il s'agit donc d'actualiser ces contrats de prêt.

Mme GUILLOUZO-DOURNEAU demande s'il serait possible de mutualiser davantage de matériel demandé par des petites associations ; ce qui pourrait ressembler à un système de location.

Monsieur le Maire répond qu'il préfère jouer sur les subventions pour qu'ils puissent louer du matériel. Car s'il s'agit de matériel « mairie », il est toujours compliqué de gérer lorsqu'il y a plusieurs utilisateurs ; d'autant que cela nécessite un entretien.

Mme LLADO indique qu'il existe déjà, entre associations, des possibilités de se prêter le matériel. Elle précise que cela a été très régulièrement fait par exemple avec le judo pour du prêt de matériel type friteuse, cafetière etc...

Monsieur DEPUYDT indique qu'il s'agit d'une nécessité de transversalité entre associations.

Mme DEJOUA souligne qu'il existe déjà des mutualisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **APPROUVE** la convention de prêt du matériel communal gérée par les services techniques municipaux annexée à la présente délibération.

*(A l'unanimité)*

### **13/ Information relative à la mise en place du Payfip**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une information relative à la mise en place du paiement en ligne à l'image de ce qui est pratiqué pour la taxe pour les ordures ménagères. Il s'agit de mettre en place la même chose pour les cantines. Cela permettra notamment de réduire la consommation de papier et les familles ne devront plus nécessairement se déplacer.

➤ **Questions diverses :**

↳ M. QUENNESSON indique qu'en janvier 2020, lors de vos vœux aux Podensacais, il a relevé que Monsieur le Maire avait adressé ses remerciements à M. Legrand pour l'installation d'un système de vidéoprotection. Il interroge donc quant à ce projet.

Monsieur le Maire indique qu'une délibération est intervenue à ce sujet. La crise sanitaire est arrivée ensuite et la gendarmerie n'est pas revenue par rapport à cela mais un travail sera mis en place au sein de la commission dédiée.

↳ M. QUENNESSON indique avoir rencontré un riverain à l'angle de la rue Bernajot et du Cours G. Clémenceau qui se plaint de l'état du trottoir. Il aurait été répondu à ce riverain qu'il n'y a pas ou plus d'argent. Il souhaite donc avoir des précisions quant à ce sujet.

M. DALIER répond que la fibre optique est passée et que le trottoir a été découpé.

M. DEPUYDT précise que, lors d'une distribution, il se souvient avoir été interpellé par cette personne. C'était juste avant le confinement. Il a été répondu que le sujet serait étudié après la campagne. Le riverain a indiqué qu'il allait procéder à la réfection de sa façade et, dans la foulée, il a refait tout le trottoir. Donc avant même qu'une étude puisse être lancée, les travaux ont été faits, ce qui est dommage.

↳ M. QUENNESSON indique que depuis 3 ans, lotissement Paillaou, un riverain demande à ce que des bancs soient restaurés. Il est répondu que cela allait être étudié.

↳ Mme SENS demande si une réfection de l'école maternelle est envisagée.

Monsieur le Maire répond que les commissions viennent juste d'être mises en place donc ce sujet sera à étudier par la commission.

Séance levée à 22 :15

